



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer de la peau

Question écrite n° 90818

Texte de la question

M. François Sauvadet interroge Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur l'amendement au projet de loi santé voté par le Sénat et qui prévoit l'interdiction des cabines d'exposition aux UV artificiels. Si cette interdiction venait à être mise en place, 22 000 emplois seraient menacés. Même si le Gouvernement s'est déclaré opposé à cette mesure, il est essentiel que celui-ci demeure vigilant lors de l'examen de ce texte à l'Assemblée nationale. Aussi, il demande à la ministre de lui confirmer que le Gouvernement défendra un amendement de suppression de cette disposition dans le cadre de l'examen du projet de loi santé à l'Assemblée nationale.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Union des démocrates et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90818

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [3 novembre 2015](#), page 8043

Question retirée le : 23 août 2016 (Fin de mandat)